

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 2 septembre 2025, à 19h00, au Centre communautaire Amédée-Ostiguy situé au 110, 7e Avenue, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, madame Roxanne Veilleux, directrice générale adjointe et greffière, et madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale, assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation du procès-verbal

3.1. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2025 et de la séance extraordinaire du 28 août 2025;

4. Avis de motion

5. Adoption de règlement

5.1. *Règlement numéro 25-R-205-5 modifiant le Règlement numéro 17-R-205 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* - Adoption du règlement;

5.2. *Règlement numéro 25-R-255-1 modifiant le règlement numéro 22-R-255 sur la démolition d'immeubles* - Adoption du règlement;

5.3. *Règlement numéro 25-R-215-2 modifiant le règlement relatif aux branchements desservis de la Ville de Richelieu* - Adoption du règlement;

6. Législation et administration

6.1. Inscription du maire et du directeur général au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

7. Finances

7.1. Approbation de la liste des déboursés du mois d'août 2025;

7.2. Dépôt du rapport des engagements daté du 27 août 2025;

7.3. Paiement à la Ville de Chambly de la facture pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2024;

7.4. Radiation des mauvaises créances - Cour municipale de Chambly;

8. Ressources humaines

8.1. Démission de l'employé numéro 200636;

8.2. Embauche d'un directeur aux travaux publics;

- 8.3. Embauche d'une adjointe administrative au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- 8.4. Fin d'emploi de l'employé numéro 300112;
- 8.5. Dépôt du rapport de la direction sur les embauches du mois d'août 2025;

9. Travaux publics

10. Urbanisme

- 10.1. Demande de PIIA (unité d'habitation accessoire) : Construction d'un logement accessoire annexe - 2595, rang de la Savane - lot numéro 1 810 701;
- 10.2. Deuxième projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI-2025-06 - Construction d'un immeuble multifamilial - 1300, chemin des Patriotes - Lot numéro 1 811 981;

11. Sécurité publique

- 11.1. Plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville - An 2 et 3;

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Entente pour l'utilisation par la Ville de Richelieu du terrain de pickleball situé sur le lot appartenant à Santé Québec - Autorisation de signature;
- 12.2. Entente entre la Ville de Richelieu et La Saison du Passeur relative à la gestion de la maison des jeunes pour les années 2025-2027 - Autorisation de signature;

13. Communications et relations citoyennes

- 13.1. Adoption – Nétiquette de la Ville de Richelieu;

14. Point(s) nouveau(x)

15. Remerciements

16. Période de questions

17. Levée de la séance

- 17.1. Levée de la séance.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-09-214

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance ordinaire tel que présenté.

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-09-215 3.1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2025

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu que le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2025 et de la séance extraordinaire du 28 août 2025.

Adoptée.

4. AVIS DE MOTION

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

25-09-216 5.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 25-R-205-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-R-205 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de mieux gérer la qualité de certaines interventions sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en raison de leur valeur patrimoniale, le conseil municipal entend soumettre au processus d'étude et d'approbation des plans prévu au règlement sur les PIIA toute intervention portant sur l'ancien silo agricole situé sur le lot numéro 1 813 501, en bordure du chemin des Patriotes et sur l'ancien silo agricole situé sur le lot numéro 1 813 577, en bordure de la route 112;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2025, conformément à la loi, par Bruno Gattuso, conseiller;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation a été tenue le 2 septembre 2025 à 18h30 et que suite à cette consultation, il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications au premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT que ledit règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 25-R-205-5 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement numéro 17-R-205 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ».

Adoptée.

25-09-217 5.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 25-R-255-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-R-255 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES - ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1) toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite apporter des modifications au règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 12 août 2025, par Bruno Gattuso, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 25-R-205-5 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement numéro 22-R-255 sur la démolition d'immeubles* ».

Adoptée.

25-09-218 5.3. RÈGLEMENT NUMÉRO 25-R-215-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX BRANCHEMENTS DESSERVIS DE LA VILLE DE RICHELIEU - ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge pertinent de mettre à jour certaines dispositions relatives aux branchements desservis de la Ville de Richelieu afin d'en faciliter l'application pour les fonctionnaires responsables;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement a été régulièrement donné le 12 août 2025 par Luc Bélanger, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 25-R-215-2 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement numéro 18-R-215 relatif aux branchements desservis de la Ville de Richelieu* ».

Adoptée.

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

25-09-219 6.1. INSCRIPTION DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu que le conseil municipal autorise l'inscription de messieurs Claude Gauthier, maire, et Manuel Bouthillette, directeur général, au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu à Québec, du 25 au 27 septembre 2025, au coût de 1 110,00\$, taxes en sus, par inscription, et, par le fait même, en autorise le paiement, ainsi que le paiement de toute dépense afférente, à même le poste budgétaire numéro 02-110-00455.

Adoptée.

7. FINANCES

25-09-220 7.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2025

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois d'août pour un montant de 100 604,95 \$;

RATIFIE les chèques émis durant la période d'août 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 285 732,89 \$.

Adoptée.

25-09-221 7.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DATÉ DU 27 AOÛT 2025

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport des engagements préparé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 27 août 2025.

Adoptée.

25-09-222 7.3. PAIEMENT À LA VILLE DE CHAMBLY DE LA FACTURE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 2025-000192 de la Ville de Chambly pour le traitement des eaux usées pour l'année 2024, au montant de 27 341,00 \$, à même le surplus affecté pour l'amélioration du réseau sanitaire, poste budgétaire numéro 59-130-00-001, ainsi que le poste budgétaire numéro 02-414-00-953.

Adoptée.

25-09-223 7.4. RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES - COUR MUNICIPALE DE CHAMBLY

- CONSIDÉRANT

la juridiction qu'exerce la cour municipale de Chambly sur le territoire de la Ville de Richelieu;
- CONSIDÉRANT

que les procédures émises par la cour n'ont pas permis le recouvrement des sommes dues;
- CONSIDÉRANT

qu'en vertu d'une entente intermunicipale, la Ville de Chambly conserve les frais judiciaires;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu que le conseil municipal radie les amendes irrécupérables totalisant une somme de 1 245 \$, lesquelles sont plus amplement décrites dans le tableau ci-dessous :

DÉFENDEUR	AMENDE	FRAIS
9317-4662 Québec inc.	300,00 \$	645.41 \$
Lavoie Boisvert, Martin	300,00 \$	819,15 \$
Richard, André	55,00 \$	544,41 \$
Richard, André	300,00 \$	409,50 \$
Leclerc, Stéphane	100,00 \$	153,00 \$
Gilmer, James	100,00 \$	190,00 \$
Kovics, Jimmy	90.00 \$	229,00 \$
TOTAL :		1 245,00 \$ 2 990,47 \$

Adoptée.

8. RESSOURCES HUMAINES

25-09-224 8.1. DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 200636

- CONSIDÉRANT

la lettre de démission de l'employé numéro 200636 datée du 10 août 2025;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu que le conseil prend acte de la démission de l'employé numéro 200636 de son poste de pompier au Service de sécurité incendie de la Ville de Richelieu, et ce, en date du 10 août 2025, et lui souhaite du succès dans ses futurs projets.

Adoptée.

25-09-225

8.2. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Lise Carignan, conseillère aux ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur François Deneault au poste de directeur du Service des travaux publics, à l'échelon 8 de sa classe et selon les conditions de la *Politique salariale et administrative des employés cadres* en vigueur, et ce, à partir du 29 septembre 2025.

Adoptée.

25-09-226

8.3. EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-08-201 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 12 août 2025 pour rendre permanent le poste d'adjointe administrative au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que madame France Lavoie-Thériault a été embauchée le 21 octobre 2024 à titre d'adjointe administrative temporaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin de pallier un surcroît de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Lise Carignan, conseillère aux ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de madame France Lavoie-Thériault au poste d'adjointe administrative au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à l'échelon numéro 5 de sa classe et selon les conditions de la *Convention collective entre la Ville de Richelieu et le Syndicat des travailleuses et travailleurs Ville de Richelieu-CSN* en vigueur, et ce, en date du 3 septembre 2025.

Adoptée.

25-09-227

8.4. FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 300112

CONSIDÉRANT la lettre de fin d'emploi adressée à l'employé 300112 par madame Lise Carignan, conseillère aux ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu que le conseil municipal confirme la fin d'emploi de l'employé 300112 en date du 22 août 2025.

Adoptée.

25-09-228

8.5. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR LES EMBAUCHES DU MOIS D'AOÛT 2025

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du rapport du directeur général portant sur les embauches daté du 26 août 2025, le tout conformément à l'article 18 du *Règlement numéro 22-R-247 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

Adoptée.

9. TRAVAUX PUBLICS

10. URBANISME

25-09-229

10.1. DEMANDE DE PIIA (UNITE D’HABITATION ACCESSOIRE) : CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE ANNEXE - 2595, RANG DE LA SAVANE - LOT NUMERO 1 810 701

CONSIDÉRANT	que le projet est assujetti au <i>Règlement numéro 17-R-205 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)</i> , chapitre 15 « ajout ou modification d'une unité d'habitation accessoire »;
CONSIDÉRANT	les détails techniques ainsi que les spécifications du projet;
CONSIDÉRANT	le choix des matériaux et couleurs déposés par le demandeur;
CONSIDÉRANT	le plan d'implantation préparé par le propriétaire;
CONSIDÉRANT	la recommandation favorable du 20 août 2025 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel et appuyé par Bruno Gattuso et résolu que le conseil municipal approuve la demande de PIIA telle que présentée.
Adoptée.

25-09-230

10.2. SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO PPCMOI-2025-06 - CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MULTIFAMILIAL - 1300, CHEMIN DES PATRIOTES - LOT NUMÉRO 1 811 981

CONSIDÉRANT	que le projet est assujetti au Règlement numéro 23-R-265 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
CONSIDÉRANT	l'avis d'intention concernant la construction d'un bâtiment mixte de 33 logements avec une partie commerciale au rez-de-chaussée, orientée vers le chemin des Patriotes;
CONSIDÉRANT	que la demande est dérogatoire au Règlement d'urbanisme numéro 14-R-186 concernant ces trois (3) points : 1. Le nombre de bâtiments principaux de deux (2) au lieu d'un (1) seul par lot; 2. D'un bâtiment de quatre (4) étages alors que le règlement prévoit un bâtiment de deux (2) étages maximum; 3. L'usage mixte, alors que l'usage résidentiel n'est pas autorisé dans la zone numéro 210;

CONSIDÉRANT	le plan projet d'implantation et de lotissement préparé par monsieur Charles Beaudin, arpenteur-géomètre, en date du 22 mai 2025, sous le numéro de minute 3 101;
CONSIDÉRANT	le projet multilogements Richelieu préparé par madame Véronique Racine, architecte, en date du 26 juin 2025, sous le numéro 25-104;
CONSIDÉRANT	la résolution numéro 25-08-204 adoptée par le conseil municipal du 12 août 2025;
CONSIDÉRANT	qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 septembre 2025 à 18 h 30 et que suite à cette consultation, il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications au premier projet de résolution;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Luc Bélanger et résolu que le conseil municipal approuve la demande numéro PPCMOI-2025-06 décrite ci-dessus, laquelle pourra être réalisée en contravention au *Règlement d'urbanisme numéro 14-R-186* sur les aspects suivants :

Article 1.
Autoriser deux (2) bâtiments principaux. Le nombre de bâtiments principaux sera de deux (2), au lieu d'un (1) seul (article 11.1 du *Règlement d'urbanisme numéro 14-R-186*);

Article 2.
Autoriser un bâtiment de quatre (4) étages alors que le règlement prévoit un bâtiment de deux (2) étages maximum;

Article 3.
Autoriser l'usage mixte, alors que l'usage résidentiel n'est pas autorisé dans la zone numéro 210 (grille des usages du *Règlement d'urbanisme numéro 14-R-186*).

Jo-Ann Quérel demande le vote.

Votes contre :
Jo-Ann Quérel
Jacques Darche
Lucie Marchand

Votes pour :
Tania Ann Blanchette
Luc Bélanger
Bruno Gattuso
Claude Gauthier

Le maire exerce son droit de vote conformément à l'article 328, alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

25-09-231 11.1. PLAN DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE ROUVILLE - AN 2 ET 3

Il est proposé par Jaques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu que le conseil municipal adopte le Plan de mise en oeuvre prévu pour les années 2 et 3 du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Rouville.

Adoptée.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-09-232 12.1. ENTENTE POUR L'UTILISATION PAR LA VILLE DE RICHELIEU DU TERRAIN DE PICKLEBALL SITUÉ SUR LE LOT APPARTENANT À SANTÉ QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURE

- CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu utilise à des fins récréatives municipales une partie du lot numéro 1 813 481, plus précisément pour la pratique du pickleball;
- CONSIDÉRANT** que ledit lot appartient à Santé Québec;
- CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu souhaite continuer d'offrir à sa population l'usage des terrains de pickleball;
- CONSIDÉRANT** que la Ville et Santé Québec souhaitent conclure une entente afin de permettre aux citoyens d'utiliser les terrains de pickleball;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu par le conseil municipal d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente pour l'utilisation par la Ville de Richelieu du terrain de pickleball situé sur le lot appartenant à Santé Québec.

Adoptée.

25-09-233 12.2. ENTENTE ENTRE LA VILLE DE RICHELIEU ET LA SAISON DU PASSEUR RELATIVE À LA GESTION DE LA MAISON DES JEUNES POUR LES ANNÉES 2025-2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE

- CONSIDÉRANT** que l'entente entre la Ville et La Saison du Passeur relative à la gestion de la Maison des jeunes de Richelieu est arrivée à échéance;
- CONSIDÉRANT** le projet d'entente pour la période de septembre 2025 à août 2027;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu que le conseil municipal autorise madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente avec La Saison du Passeur concernant la gestion de la Maison des jeunes de Richelieu pour la période de septembre 2025 à août 2027.

Adoptée.

13. COMMUNICATIONS ET RELATIONS CITOYENNES

13.1. ADOPTION - NÉTIQUETTE DE LA VILLE DE RICHELIEU

CONSIDÉRANT	que la Ville de Richelieu gère des comptes de médias sociaux;
CONSIDÉRANT	qu'il y a lieu de mettre en place un ensemble de règles de politesse et de bienséance à respecter lorsqu'on communique en ligne, afin de favoriser des échanges harmonieux et constructifs entre les utilisateurs;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu que le conseil municipal adopte la Nétiquette de la Ville de Richelieu.

Adoptée.

14. POINT(S) NOUVEAU(X)

15. REMERCIEMENTS

Le maire souhaite remercier chaleureusement les citoyens membres du comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine ainsi que le comité des loisirs et de la vie communautaire pour leur travail et leur implication. Les suggestions nées de leurs réflexions seront présentées aux membres du conseil municipal pour étude lors des sessions de travail visant à préparer le budget de l'année 2026.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

17.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu que la séance ordinaire soit levée à 20h36.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.